



L'occupation des sols (source DGFIP/Fichiers - fonciers millésimes 2009-2011-2013-2016-2017)

Les terrains militaires (2017) en ha (carte et fiche méthodologique en annexe)

Part d'occupation des terrains militaires sur le département de la Marne (en ha) – source bd carto

Surface des terrains militaires sur la Marne	Agricole	Naturelle	Artificialisée	Total	Part
818 806	528	11 286	18 067	29 880	3,6%

De 2002 à 2012 : 10 années d'observation

Evolution des surfaces cadastrées et non cadastrées

	Surface en ha				Evolution (ha)		Consommation		Taux d'évolution annuel	
	2002	part	2012	part	2002/2012	moy annuelle (ha)	Marne	Grand Est		
Surface non cadastrée dont terrain militaire	22 988	2,8%	20 995	2,6%	-1 993	-199	-0,90%	-1,15%		
Surfaces cadastrées dont terrain militaire	795 818	97,2%	797 811	97,4%	1 993	199	0,03%	0,04%		
Surfaces cadastrées	Surface agricole*	574 496	70,2%	574 029	70,1%	-468	-46,75	-0,01 %	-0,01 %	
	Surface naturelle*	143 515	17,5%	143 525	17,5%	9	0,94	0,00 %	0,02 %	
	Surface artificialisée*	40 119	4,9%	42 385	5,2%	2 266	226,65	0,6%	0,6%	
	Surface eau	7 807	1,0%	7 992	1,0%	185	18,45	0,2%	0,2%	

* sans les terrains militaires

* Sans les terrains militaires : 29 880 ha de terrain militaire dans le département

De 2010 à 2017 : 2 périodes d'observation

Analyse des surfaces cadastrées (hors terrains militaires)

	Surface en ha						Evolution (ha)		Consommation		Taux d'évolution annuel		Taux d'évolution annuel		
	2010	part	2015	part	2017	part	2010/2015	2015/2017	2010/2015	2015/2017	Marne	Grand Est			
Surface non cadastrée dont terrain militaire	20 944	2,6%	21 038	2,6%	20 995	2,6%	94	-43	19	-9	0,09 %	-0,10 %	0,18 %	-0,26 %	
Surfaces cadastrées dont terrain militaire	797 863	97,44 %	797 768	97,43 %	797 811	97,44 %	-94	43	-19	9	0,00 %	0,00 %	-0,01 %	0,01 %	
Surfaces cadastrées	Surface agricole*	574 566	70,17 %	573 352	70,02 %	573 166	70,00 %	-1 214	-187	-242,81	-93,41	-0,04 %	-0,02 %	-0,05 %	-0,02 %
	Surface naturelle*	143 535	17,53 %	143 457	17,52 %	143 505	17,53 %	-77	48	-15,46	23,80	-0,01 %	0,02 %	-0,03 %	0,02 %
	Surface artificialisée*	41 932	5,1%	43 049	5,3%	43 235	5,3%	1 117	185	223,42	92,67	0,53 %	0,22 %	0,55 %	0,23 %
	Surface eau	7 949	1,0%	8 029	1,0%	8 026	1,0%	0	-3	0,00	-1,75	0,20 %	-0,02 %	0,31 %	0,11 %

* Sans les terrains militaires : 29 880 ha de terrain militaire dans le département.

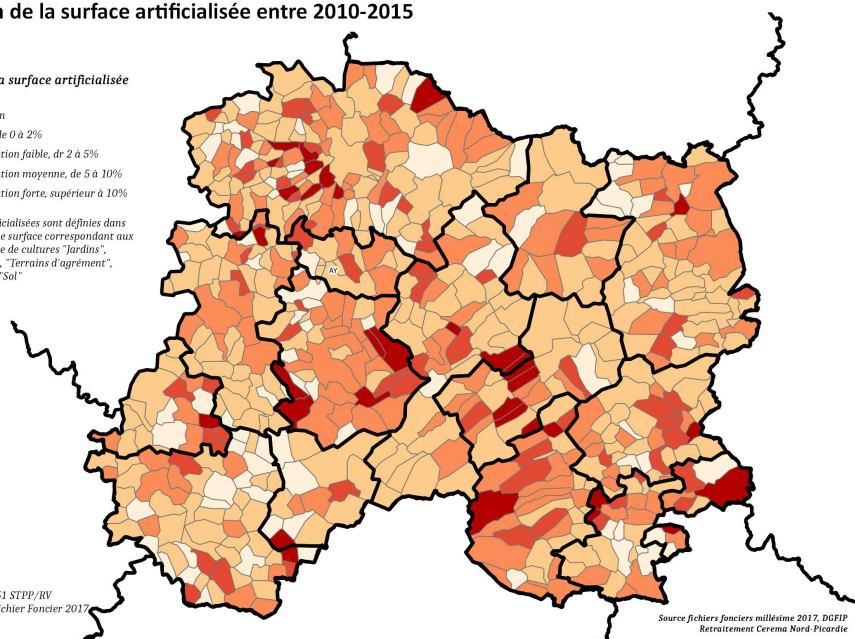
Évolution de la surface artificialisée entre 2010-2015

Évolution de la surface artificialisée

- Diminution
- Stabilité, de 0 à 2%
- Augmentation faible, de 2 à 5%
- Augmentation moyenne, de 5 à 10%
- Augmentation forte, supérieur à 10%

Les surfaces artificialisées sont définies dans cette étude comme surface correspondant aux groupes de nature de cultures "jardins", "terrains à bâtir", "terrains d'agrement", "Chemin de fer", "Sol"

43 400 ha sont artificialisés et représentent 5,3 % du département marnais en 2017.



Conception : DDE51 STPP/RV
Sources: GeoFla, Fichier Foncier 2017
CT/Mai 2019

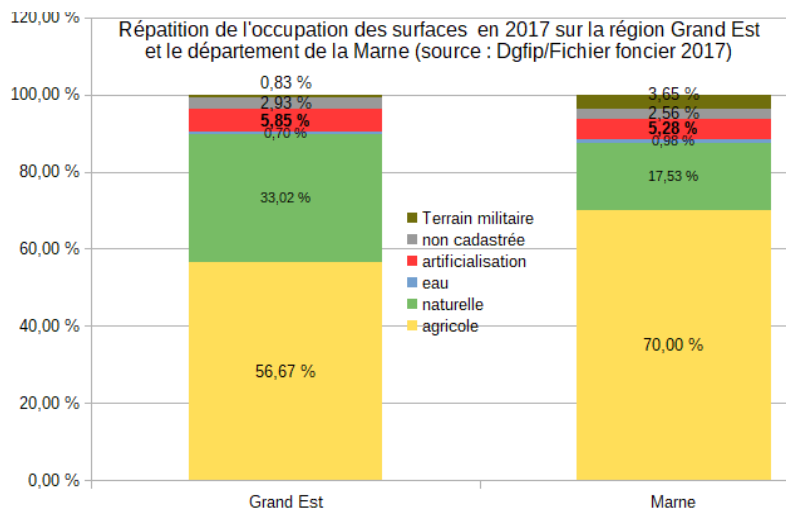
Source: Fichiers fonciers millésime 2017, DGFIP
Retraitement Cerema Nord Picardie

Part de l'occupation des surfaces cadastrées et non cadastrées en 2017 en %.

En 2017, la part occupée par les espaces agricoles du département de la Marne est au-dessus de la région, sauf pour l'eau et les surfaces naturelles.

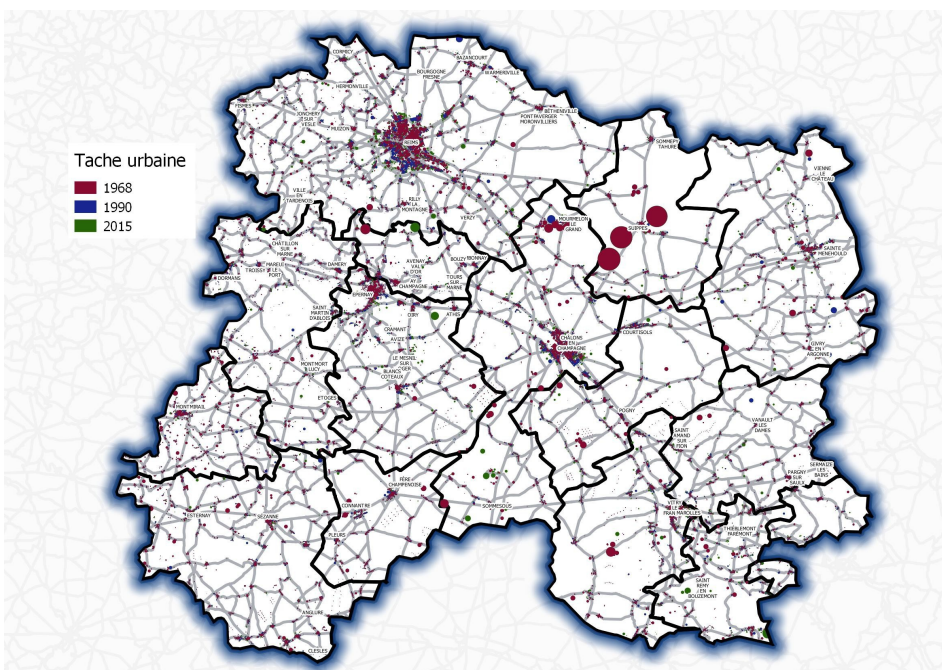
Au regard de l'artificialisation, la Marne apparaît comme un département légèrement moins artificialisé que la région Grand Est (5,28 % pour la Marne contre 5,85 % pour la région).

Les surfaces non cadastrées occupent une part non négligeable et quasi identique. Les terrains militaires sont prédominants dans la Marne : 3,65 % contre 0,83 % pour la région.



Analyse de la tache urbaine (source : Dgfi/Fichier foncier)

La tache urbaine se définit comme l'ensemble des parcelles artificialisées pour l'habitat et l'économie et représente l'évolution de la consommation des espaces selon des périodes.



La part de la tache urbaine représentée par rapport à la surface du département				
		1968	1990	2015
51	Surface (ha)	22 586 ha	31 267 ha	36 727 ha
	Part (%)	2,76 %	3,82 %	4,49 %

63 % d'augmentation de la tache urbaine de 1968 à 2015 dans le département de la Marne.

Densité résidentielle (2015) (source : Dgfi/Fichier foncier)

Densité (nb logt/ha)	1968	2015	Evolution 1968-2015
Marne	22,86	22,14	-0,72

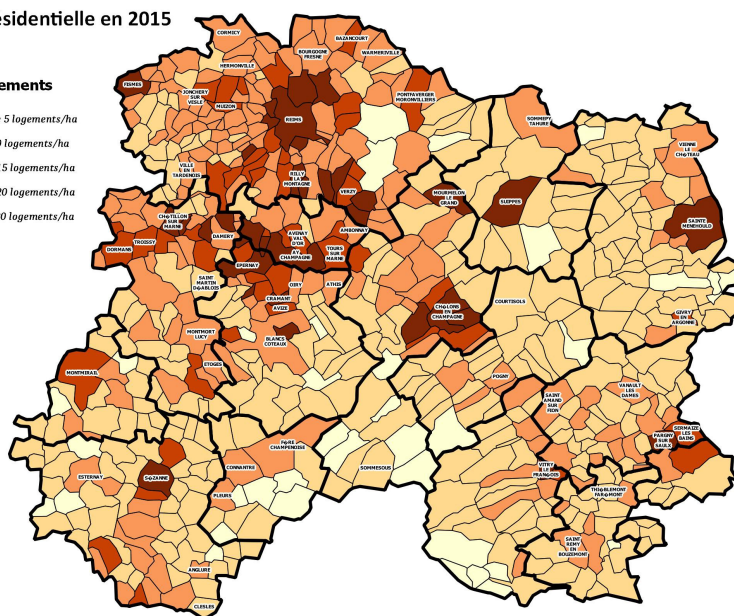
Source : FF 2017

Le département est en dé-densification : il a perdu 0,72 logements à l'hectare de 1968 et 2015.

Densité résidentielle en 2015

Densité logements

- moins de 5 logements/ha
- de 5 à 10 logements/ha
- de 10 à 15 logements/ha
- de 15 à 20 logements/ha
- plus de 20 logements/ha

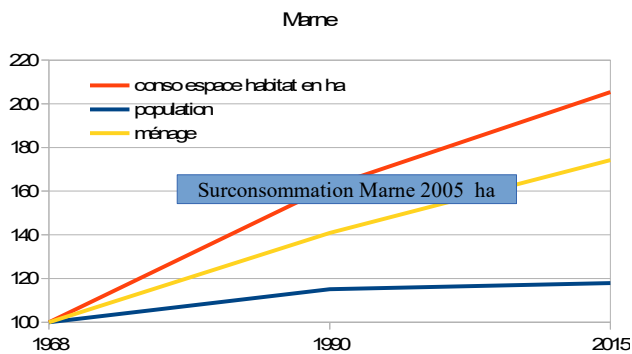


Mesure de l'évolution de l'artificialisation par l'habitat comparée à l'évolution des ménages de 1968 à 2015.

La surconsommation est dans le département de 2 005 ha (soit 42,6 ha/an).

Elle reste forte avec une artificialisation par l'habitat qui augmente entre 1968 et 2015 plus rapidement que le nombre de ménages.

Evolution des ménages et de l'artificialisation par l'habitat



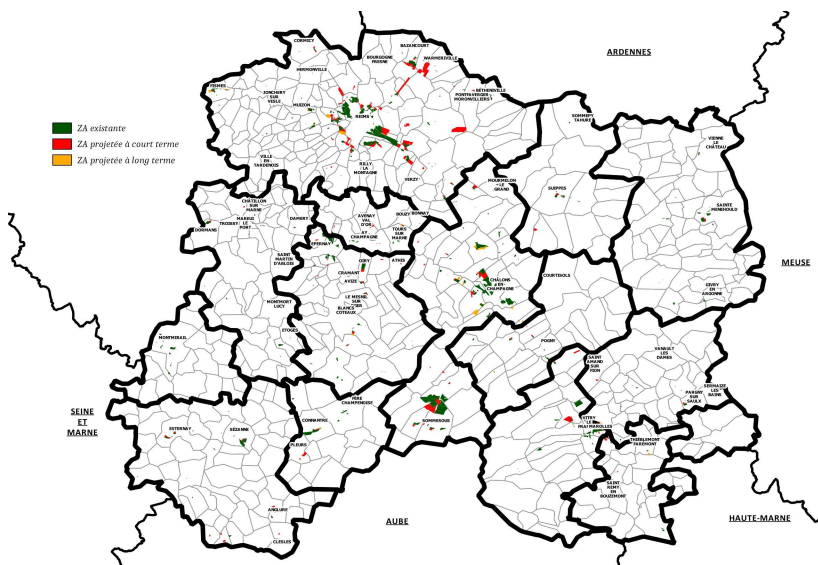
Les activités économiques

L'artificialisation par les activités économiques (Fichiers fonciers)

1968			1990			2015			Marne	
Nombre de locaux d'activité	Surface des Unités Foncières En ha	Nombre de locaux Vacants	Nombre de locaux d'activité	Surface des Unités Foncières En ha	Nombre de locaux Vacants	Nombre de locaux d'activité	Surface des Unités Foncières En ha	Nombre de locaux Vacants	Évolution Surface Unités foncières en ha	
									1968-1990	1968-2015
8793	16 468,76	354	10208	16 832,86	409	15273	18 346,08	836	2,21 %	11,40 %

Les chiffres de la vacance et du nombre de locaux d'activités ne sont pas comparables à ceux de la fiche chapeau sur la vacance commerciale et le nombre de commerces. Les analyses sont réalisées à partir de deux tables différentes des fichiers fonciers : la DDT 51 a utilisé la table des propriétés non bâties pour identifier les parcelles principalement artificialisées par l'activité économique tandis que la DDT 57 a identifié les commerces avec la table des propriétés bâties pour l'observatoire des centres-villes et de l'aménagement commercial.

Les zonages d'activités d'après les documents d'urbanisme (2017)



La carte représente les zonages d'activités urbanisées et à urbaniser d'après les documents d'urbanisme (2017).

Récapitulatif sur le département des zones d'activités économiques urbanisées et à urbaniser par zones :

- 6 324,3 ha de zones existantes,
- 3 248,64 ha de zones projetées à court terme,
- 477,95 ha de zones projetées à long terme.
- **Soit un total de 10 050,89 ha.**

Zoom sur les activités : EnR & Carrières (carte de localisation des EnR jointe en annexe)

Estimation de l'emprise au sol (ha)			Marne
EnR 0,05 % du département	Éolien (ratio moyen)	En fonctionnement : 417	290,54 ha
		Autorisé/en construction : 94	65,8 ha
	Méthanisation (surface parcellaire)	En fonctionnement : 6 sites	25,76 ha
		Autorisé/en construction : 11 sites	40,44 ha
	Photovoltaïque (surface parcellaire)	En fonctionnement : 1 site	10,49 ha
		Autorisé/en construction : 4 sites	47 ha
Carrières 0,16 % du département	Sites exploités - Schéma régional des carrières (2015)		1 365,88 ha
	Surfaces impactées selon les fichiers fonciers (2017)		896,5 ha

Source : DDT51 pour la partie EnR et FF 2017 et Dreal Grand Est pour la partie carrière

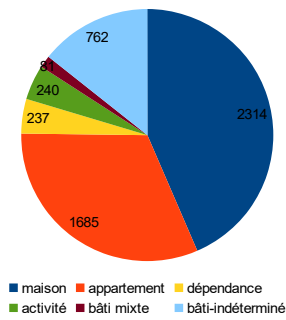
Les données 2015 du Schéma Régional des Carrières dénombrent 29 sites dans le département de la Marne.

Les valeurs foncières

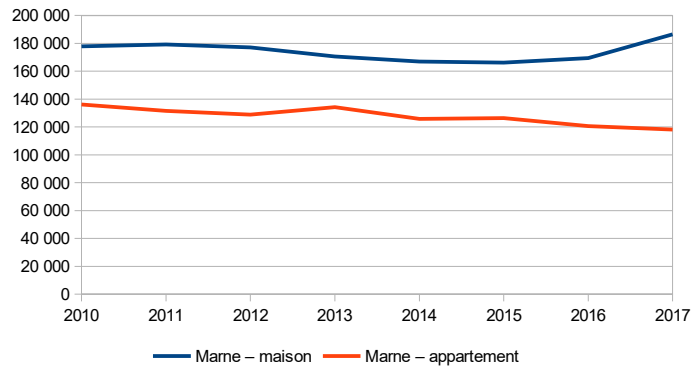
Source : données DV3F (AppDVF, module InDVF) - Filtré : mutation sans spécificité - Devenir du bien : inchangé

Bâti

Répartition des transactions dans le bâti en 2017



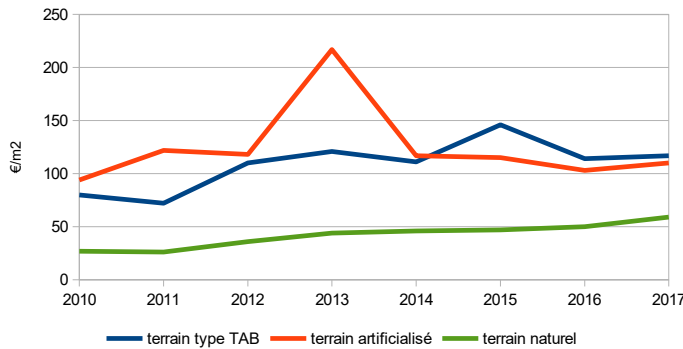
Evolution du prix moyen



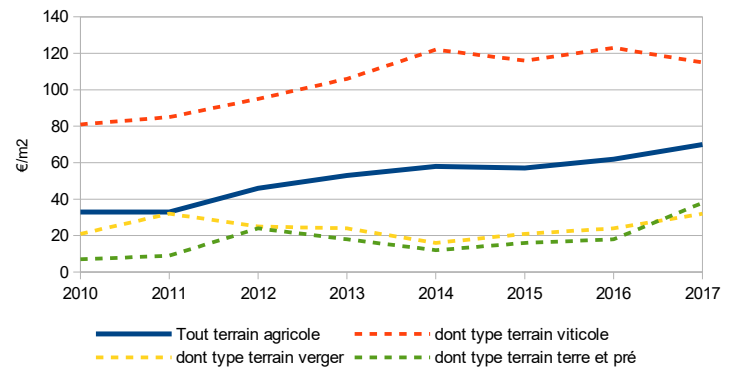
Non bâti

- Type de terrain non bâti :
- terrain de type TAB (terrain à bâtir)
 - terrain artificialisé : terrain d'agrément, d'extraction, de type réseau, artificialisé mixte
 - terrain naturel : terrain agricole, forestier, landes et eaux, naturel mixte
 - terrain non bâti indéterminé

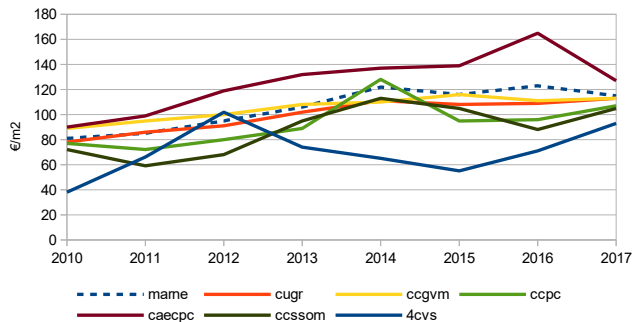
Evolution du prix moyen au m2 de terrain non bâti selon le type de terrain



Evolution du prix moyen au m2 des terrains agricoles



Evolution du prix moyen au m2 des terrains viticoles



Les zones à risques (source : Servitudes pm1 et pm3)

Part de la surface du département, impactée par un plan de prévention des risques naturels et technologiques : 6,83 % (819 577,4 ha) de la surface du département est concernée par un plan de prévention des risques naturels (PPR) (Inondation+ mouvement de terrain) et 0,12 % (949,27 ha) par un PPR Technologique.

Les cartographies de zonage des risques sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-securite-et-protection-de-la-population>

Les zones naturelles d'intérêt écologique (source Geofla)

Part des zones représentées, au sein du département, des zones d'inventaire et faisant l'objet de protection réglementaire :

(Point de vigilance : une même zone peut être concernée par plusieurs types de protection).

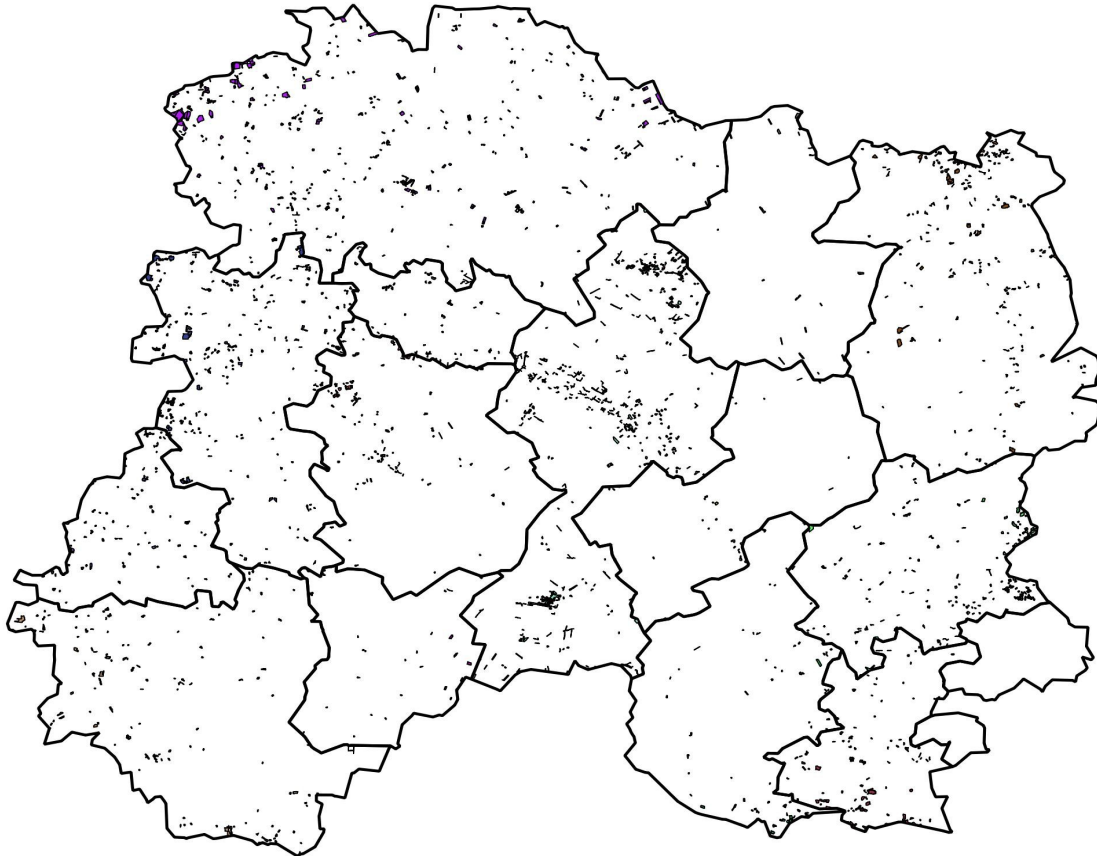
ZNIEFF 1	Part	ZNIEFF 2	Part	PNR	Part	NATURA 2000 ZPS	Part	NATURA 2000 ZSC	Part	Ramsar	Part	APB	Part	CELRL	Part	Zico	Part
9 643	1,18 %	25 595	3,13 %	138 997	16,98 %	52993,88713	6,47 %	21 696	2,65 %	25146,81	3,07 %	98 861	12,07 %	205,9465	0,03 %	377,326	0,05 %

Zone d'inventaire - Protection réglementaire - Protection foncière

Pour plus d'informations sur la typologie des zonages, consulter l' [INPN](#).

Annexe - Les friches agricoles potentielles

Friches Agricoles	Tous polygones	>2000 m ²	> 100 000m ² (10ha)
Nombres polygones	94 848	11032	112
Surfaces ha	13 252,79	11071,06	2 070,30



Source : Theia, RPG, FF retravaillé par DRAAF Grand Est et DDT51

Cette première approche d'inventaire de friches agricoles potentielles identifie **2070 ha de friches**, après application d'un filtre qui a sélectionné les polygones de plus de 10 ha.

Un travail de vérification terrain est nécessaire pour valider les données (voir fiche méthodologique).

ANNEXE - Les friches et les dents creuses

2018	Dents creuses (superficie 400 m ²)		Friches (superficie 2 000 m ²)	
	Nombre	Surface (ha)	Nombre	Surface (ha)
Marne	39	454,5	51	317,4

Source : recensement 2018 DDT51/STPP

A partir de la liste des documents d'urbanisme en cours d'élaboration, modification, révision et d'un travail d'observation sur le terrain, des friches et des dents creuses ont été recensées dans les communes ou groupements de communes concernés.

Pour leur recensement, des critères de délimitation ont été retenus par la DDT 51 :

- Pour les dents creuses : un critère de superficie > 400 m² a été retenu sur les espaces non bâtis entourés de parcelles bâties (au moins 2), pour permettre une construction assurant un cadre de vie minimum.
- Pour les friches, un critère de superficie > 2 000 m² a été retenu. Il s'agit d'une superficie minimale à partir de laquelle un projet d'aménagement peut être envisagé sur un espace en cours d'abandon ou abandonné (vacant ou sous-utilisé depuis au moins deux ans sur tout ou partie de ses locaux et non réhabilité). L'espace peut être bâti ou non, privé ou public.

Une note de cadrage a été élaborée pour renseigner sur la méthode de recensement appliquée par la DDT 51.